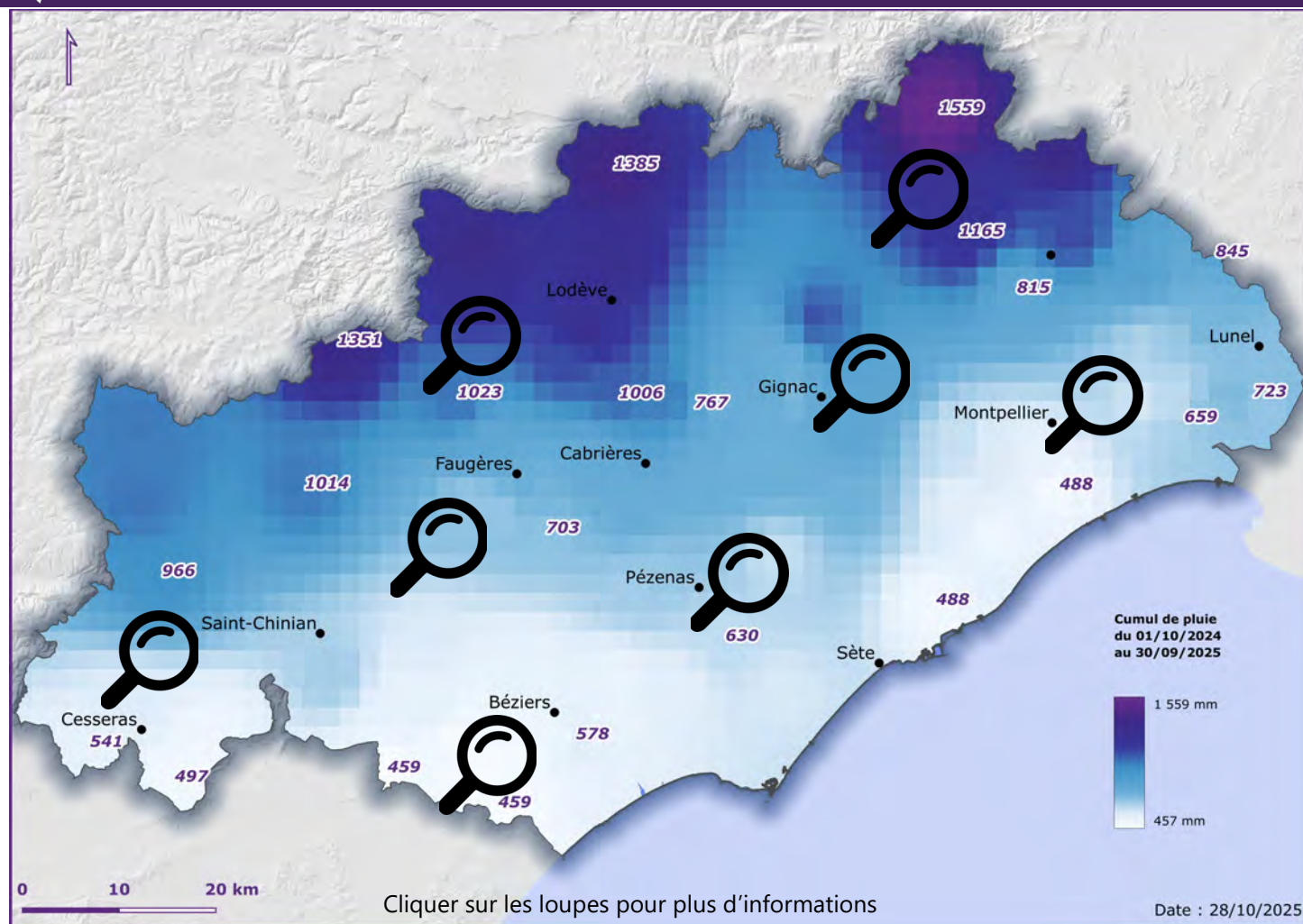


Bilan 2025 – Novembre

Référence : Bulletin de Santé du végétal Viticulture Languedoc-Roussillon — Hors Série BILAN 2025

 Météo

Caractéristiques climatologiques

Automne 2024 : la pluviométrie est globalement excédentaire en octobre, marquée par 3 épisodes pluvieux. Elle est normale en novembre et largement déficitaire en décembre. Les températures sont de saison à douces en octobre et novembre, plus fraîches en décembre.

Hiver 2025 : la pluviométrie est très hétérogène avec de forts excédents en février excepté dans le Minervois. Les températures sont assez fraîches en janvier et mars et plutôt douces en février.

En sortie d'hiver, l'état de la recharge hivernale présente un contraste : à l'Ouest un bilan à tendance légèrement déficitaire, et à l'Est un bilan excédentaire (moyen à fort).

Printemps 2025 : début de saison aux pluies hétérogènes, localement fortement excédentaires. Le mois de juin a été particulièrement exceptionnel avec un déficit hydrique sur l'ensemble du département et des températures caniculaires sur la deuxième quinzaine du mois (allant jusqu'à +11°C au-dessus des normales de saison).

Été 2025 : les mois de juillet et août sont orageux, les cumuls de pluies sont excédentaires sur juillet et assez variables sur août en fonction des orages (en excès sur le Nord Montpelliérais et la Moyenne Vallée de l'Hérault, déficitaires ailleurs). Les températures sont de saison en juillet et une nouvelle période caniculaire est observée sur la première quinzaine du mois d'août.

Conséquences sur le cycle végétatif de la vigne

Le débourrement est observé autour du 31 mars, soit avec un retard de 10 jours par rapport à 2024 (année précoce) et 5 jours par rapport à une année normale.

Les conditions douces et humides d’avril et mai ne suffisent pas à rattraper le retard, le stade « boutons floraux séparés » (BBCH 57) est observé avec encore 7 jours de retard par rapport à 2024 (et à une année normale) et le stade fermeture de la grappe s’étire et n’est atteint que début juillet.

Ensuite, les fortes températures, associées à un certain confort hydrique, accélèrent le développement, pour rattraper le retard et arriver au stade « mi véraison » (BBCH 85) avec une petite semaine d’avance par rapport à une année normale.

Les fortes chaleurs du mois d’août accélèrent les maturations et le démarrage des vendanges.



Accidents climatiques

Grêle :

Date	Localisation (liste des communes non exhaustive)	Type de dégâts
19 avril	Hauts Coteaux, Biterrois, Basse Vallée de l’Hérault	Quelques dégâts significatifs sur feuilles dans la Basse Vallée de l’Hérault (Caux et Mèze). Non significatif ailleurs.
19 mai	Hauts Coteaux (Caussiniojous)	Quelques dégâts de faible ampleur.
4 juin	Nord Montpelliérais (Vacquières)	Impacts sur baies à taille de plomb, apex sectionnés.
23 juin	Piscénois (Caux, Gabian, Pézenas, Pouzolles, Roujan...) et zone littorale de la Basse Vallée de l’Hérault (Bessan, Saint Thibéry...)	Peu de dégâts, quelques baies fendues.
30 juin	Nord Montpelliérais (Pic Saint Loup), Haut Coteaux (Roquebrun)	Dégâts sur la végétation et baies touchées.

Canicule :

Date	Localisation (liste des communes non exhaustive)	Type de dégâts
24 juin au 5 juillet	Ensemble du département	Symptômes de stress hydrique visibles à partir de fin juin. Présence d’échaudage.
10 au 16 août	Ensemble du département	Stress hydrique (défoliations) et échaudage.

Les épisodes caniculaires survenus en juin puis en août 2025 ont perturbé le cycle végétatif de la vigne, en particulier durant les phases de grossissement et de remplissage des baies, entraînant une réduction significative de la récolte, avec des baies souvent plus petites, flétries ou incomplètement remplies.

Incendie :

Date	Localisation (liste des communes non exhaustive)	Type de dégâts
7 au 13 juillet	Basse Vallée de l’Hérault (Castelnau de Guers, Mèze, Montagnac et Pomerols) Montpelliérais (Mireval et Pignan) Nord Montpelliérais (Saint Clément de Rivière)	Dégâts sur vigne.

Coulure :

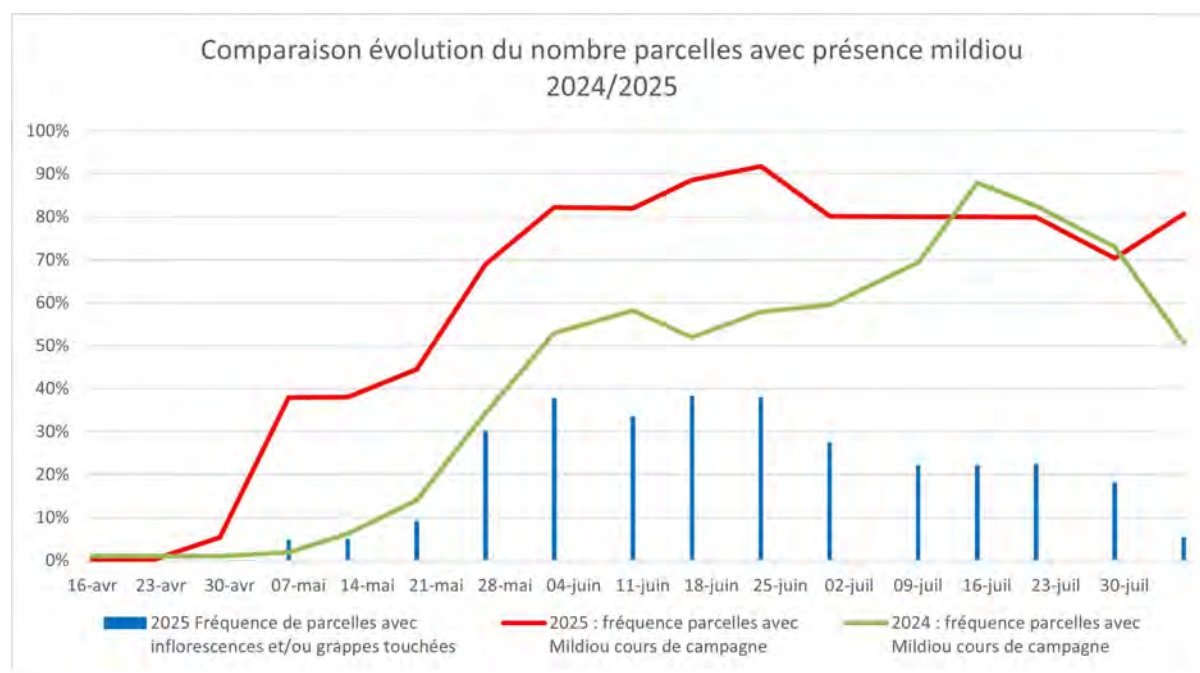
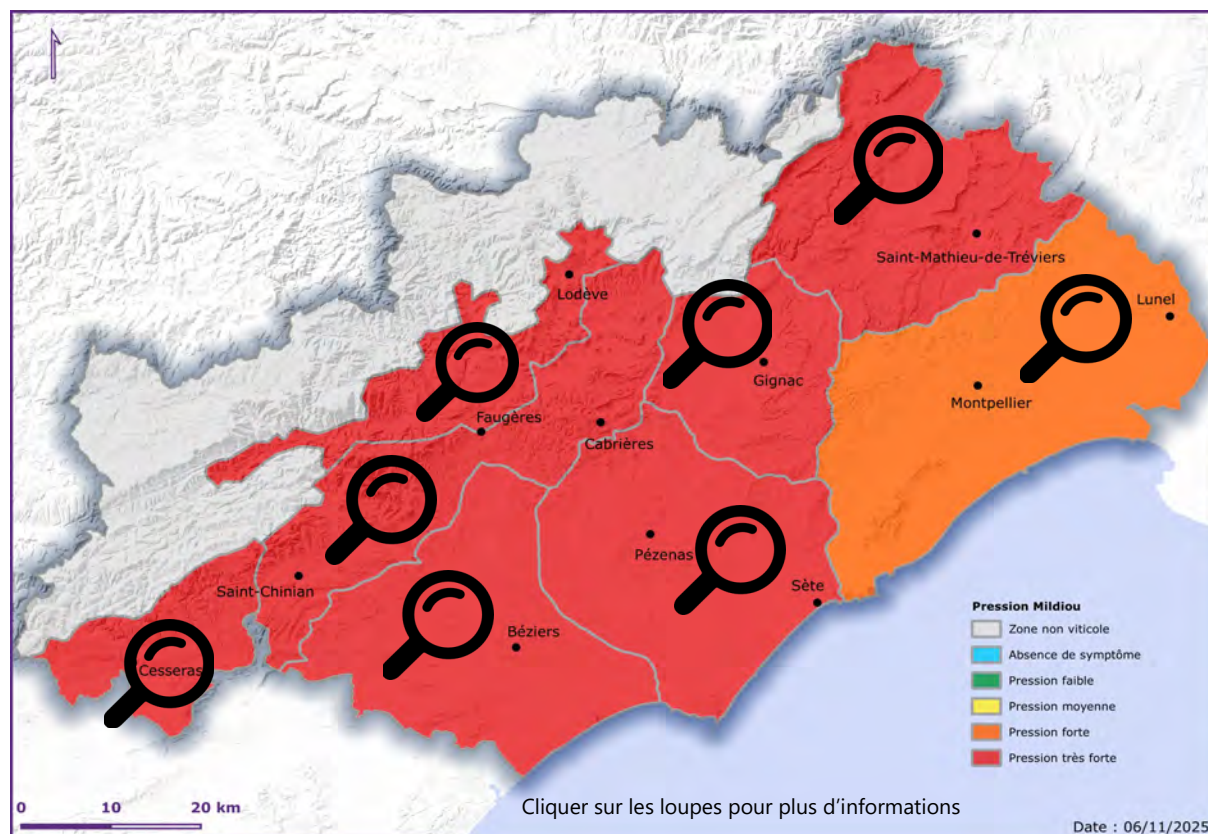
La coulure est signalée dans tout le département avec en général une incidence moindre qu'en 2024. Les cépages les plus touchés sont les Grenaches et le Carignan.

Mildiou

Observations

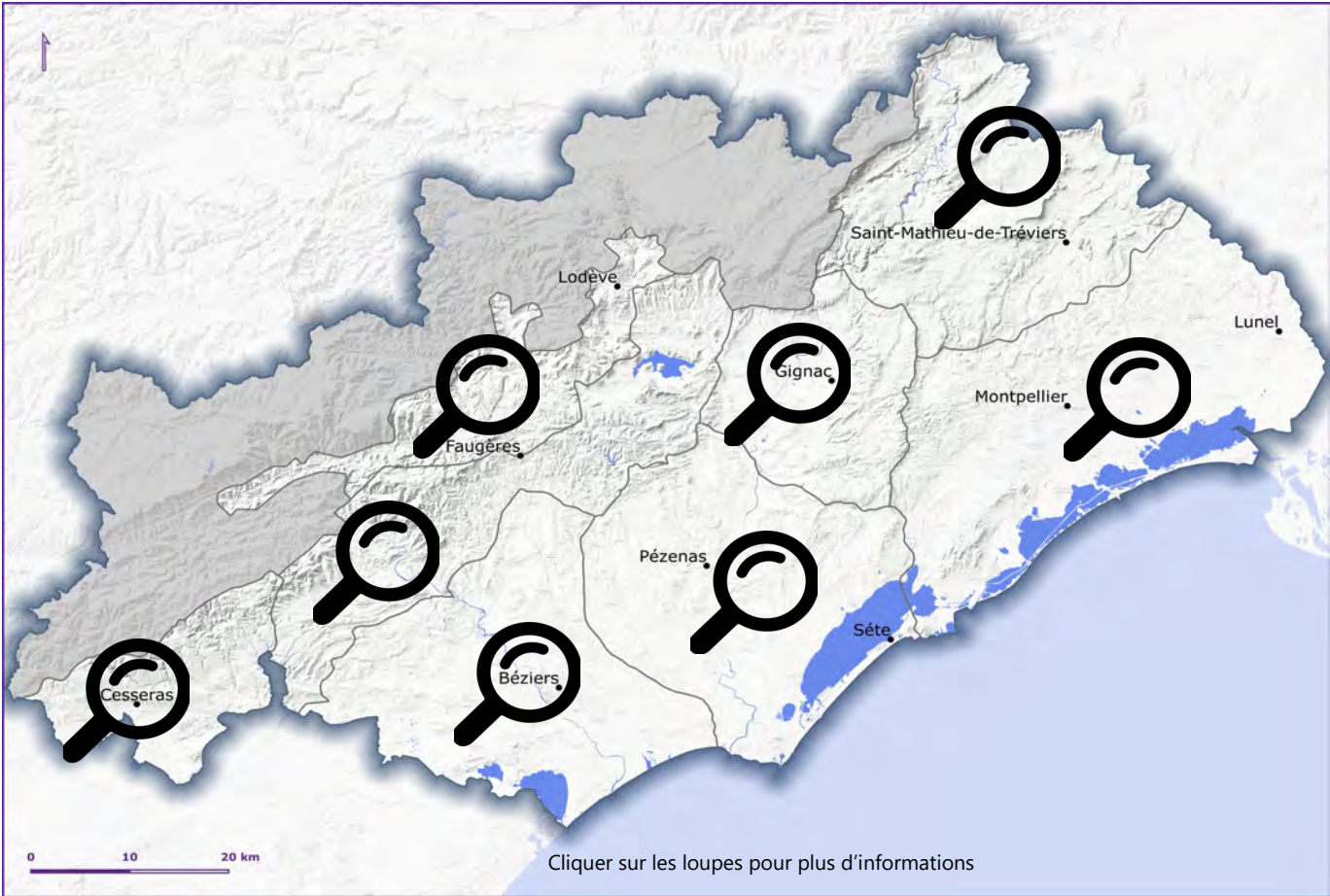
Les premiers foyers primaires sont observés à partir du 25/04. Dès lors, les sorties de foyers primaires et de repiquages sont facilement et régulièrement observées tout au long de la saison, et jusque post-vendange.

Pression Mildiou du millésime



Modélisation

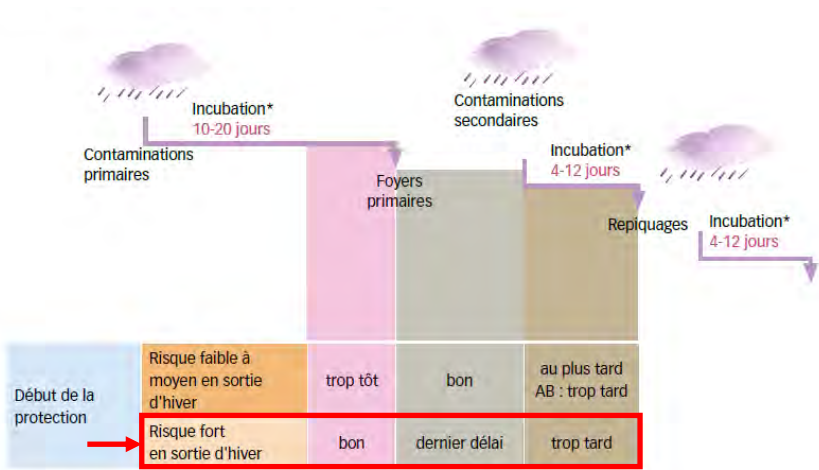
Synthèse des évènements contaminants (Milstop)



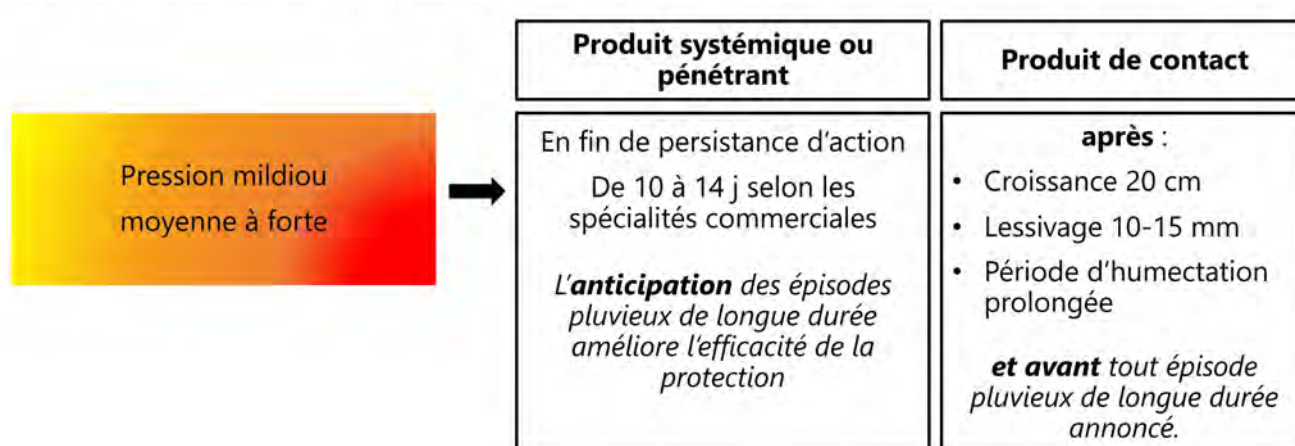
Milstop : Le risque modélisé en sortie d'hiver est un risque fort sur l'ensemble du département. Les premières pluies contaminatrices sont détectées à partir du 19 mars. A cette date la vigne était trop peu développée pour être réceptive. C'est l'épisode pluvieux du 12 au 19 avril qui génère les premiers foyers primaires, avec des sorties modélisées à partir du 22 avril. A partir de cette date, les cycles de contaminations primaires, puis de repiquages se sont enchainés toute la saison jusqu'aux vendanges.

Rappel de la stratégie

Démarrage de la protection



Renouvellement de la protection



Cas particulier : Les variétés tolérantes ou résistantes.

Ces variétés doivent être protégées à minima avec un à deux traitements par an avec une première intervention au stade 8-9 feuilles étalées (BBCH 18-19).



Mildiou sur feuille



Mildiou sur inflorescence



Mildiou mosaïque

Préconisations

Le risque est fort en sortie d'hiver, de ce fait le premier traitement est exceptionnellement préconisé avant la sortie des premiers foyers primaires :

- Dès le 8 avril, dans toutes les parcelles à faible portance ayant atteint le stade 2-3 feuilles étalées,
- le 15 Avril la préconisation est généralisée à toutes les parcelles ayant atteint le stade 2-3 feuilles.

Les traitements sont renouvelés jusqu'au 1^{er} juillet, dès la fin de persistance d'action des spécialités commerciales utilisées ou après lessivage.

Ensuite l'utilisation de spécialités commerciales à base de cuivre est préconisée à l'annonce d'une pluie.

Cette année est marquée par une forte pression du mildiou. Le risque en sortie d'hiver est Fort, équivalent à 2018. Les pluies régulières du début de saison ont engendré de nombreuses contaminations primaires ; les cycles de contaminations primaires et secondaires se sont enchainés sans discontinuer jusqu'à fin juillet.

Chenilles phytophages

Eudémis

Observations

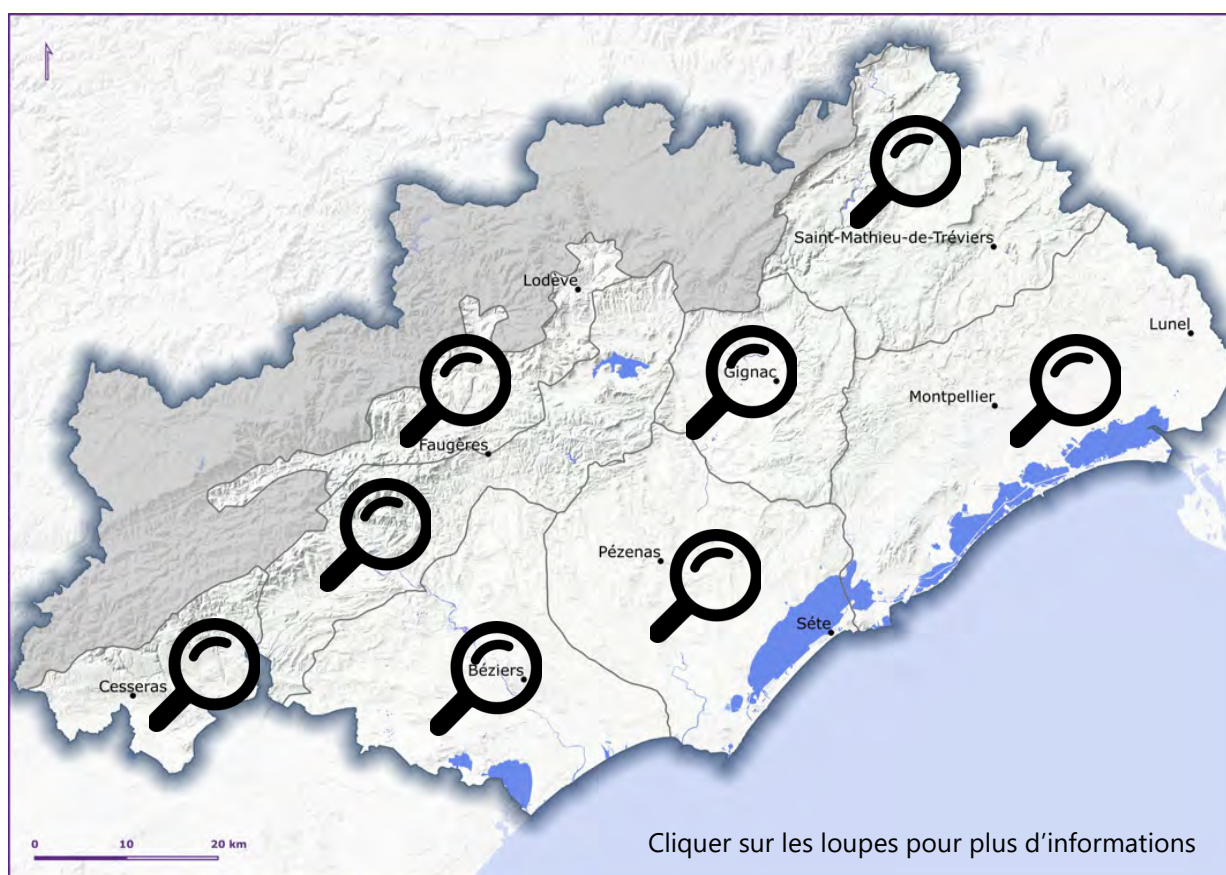
Stades clés en 1^{ère} génération :

- les 1^{ères} captures de papillons sont observées à partir du 23 avril.
- Les seuils de nuisibilité n'ont jamais été atteints.

Stades clés en 2^{ème} et 3^{ème} générations :

		Zone 1	Zone 2	Zone 3
2 ^{ème} génération	1 ^{ères} pontes	11 juin	17 juin	24 juin
	1 ^{ères} têtes noires	17 juin	20 juin	27 juin
	1 ^{ères} éclosions ou larves	24 juin	24 juin	01 juillet
3 ^{ème} génération	1 ^{ères} pontes	16 juillet	22 juillet	29 juillet
	1 ^{ères} têtes noires	22 juillet	25 juillet	05 août
	1 ^{ères} éclosions ou larves	01 août	01 août	12 août

Comparaison de la modélisation et des pontes observées



Rappel stratégie

Mesure alternative : la confusion sexuelle est à mettre en place au tout début du vol de 1^{ère} génération elle est préconisée à partir du 25 mars.

Stratégie insecticide : la décision d'intervenir est basée sur les **observations de pontes** réalisées sur 25 inflorescences ou grappes minimum réparties sur au moins 10 ceps.

Rappel des seuils d'intervention

	Parcelles à forte valeur ajoutée	Autres parcelles
1 ^{ère} génération (saumurages)	50 larves pour 100 inflorescences	80 larves pour 100 inflorescences
2 ^{ème} génération	5 à 10 œufs pour 100 grappes	
3 ^{ème} génération		

Le choix de la spécialité commerciale est guidé par le stade de développement du ravageur.

Le suivi des piégeages sexuels permet de déterminer les périodes d'observation des pontes. **Seules les observations réalisées dans vos parcelles (suivi des dépôts des pontes et saumurages) permettent le raisonnement de la lutte, y compris dans les parcelles confusées.**

Les zones de précocité se définissent en fonction des observations de chaque génération.

Préconisations

Interventions possibles avec une spécialité commerciale à positionner du :

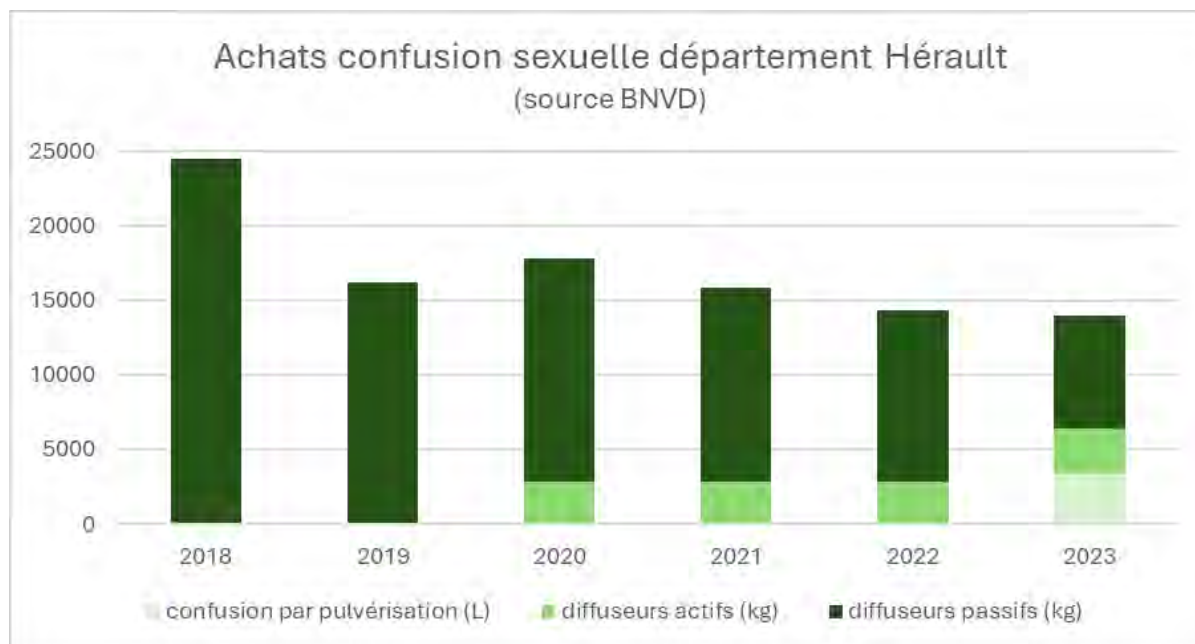
		Zones 1	Zones 2	Zones 3
1 ^{ère} génération	Aucun dépassement de seuil dans les saumurages.	Aucune intervention ne se justifie		
2 ^{ème} génération	début des pontes jusqu'au stade tête noire	09 au 19 juin	17 au 23 juin	24 au 30 juin
	 au stade tête noire	16 au 19 juin	23 au 26 juin	30 juin au 03 juillet
3 ^{ème} génération	début des pontes jusqu'au stade tête noire	22 au 25 juillet	26 au 30 juillet	30 juillet au 03 août
	 au stade tête noire	25 au 28 juillet	26 au 30 juillet	04 au 07 août

A partir du 19 août et en fin de persistance d'action de l'insecticide utilisé, un renouvellement peut être envisagé dans les parcelles où le dépôt de pontes se poursuit.

Ce millésime se caractérise par :

- **une 1^{ère} génération** avec des effectifs faibles, sans dépassement de seuil observé. La pression reste limitée au début de la saison.
- **Un vol de 2^{ème} génération** généralisé à la mi-juin, avec des pontes régulièrement visibles et des dépassements de seuil constatés.
- **Une 3^{ème} génération** avec des effectifs de pontes parfois importants. Les pontes et les larves continuent leur développement malgré la canicule, entraînant des dégâts visibles.

Les générations présentent environ une semaine d'avance par rapport à 2024 et les dates d'observation se rapprochent de celles de 2023. Cette année est marquée par une pression significative, notamment à partir de la deuxième génération.



La forte pression observée cette année a nécessité l'emploi d'un ou plusieurs insecticides pour renforcer l'efficacité de la confusion sexuelle sur certains îlots. Comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessus, les achats liés à la confusion sexuelle diminuent depuis 2018. Nous pouvons supposer, au vu de ces chiffres, que certains îlots se sont probablement déliés.

Pour rappel, la réussite de cette méthode repose sur une saturation de l'air en phéromones. D'où l'importance de la taille des îlots : plus la zone protégée est étendue, plus la méthode est efficace. Il est donc essentiel, avant la pose, d'identifier les parcelles confusées proches de vos îlots afin de maintenir des surfaces suffisantes. De même les bordures d'îlot doivent être renforcées.

Dans certains cas, il est important de renforcer la protection :

- à proximité d'un environnement lumineux nocturne,
- en haut de pente,
- ou sous l'influence des vents dominants.

La confusion sexuelle est un moyen de lutte collectif, par conséquent le dialogue entre voisins est nécessaire pour assurer son efficacité.



N'oubliez pas ... après la campagne, gérez vos diffuseurs :

Les diffuseurs de phéromones sont des déchets phytosanitaires qu'il faut récupérer et éliminer comme les Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP). La taille de la vigne peut être un bon moment pour leur récupération.

Cryptoblabès gnidiella et Ephestia sp

Observations

Les papillons de *Cryptoblabès gnidiella* et d'autres pyrales (*Ephestia* sp) sont piégés dès le mois de mai jusqu'à la récolte. Les piégeages ont généralement été faibles jusqu'en juillet, avec parfois des pics en août surtout sur les parcelles avec un historique.

Les 1^{ères} larves isolées sont observées à partir du 26 mai, sans dégât associé.

Les premiers dégâts sont constatés dès le 1^{er} juillet et deviennent significatifs dans quelques parcelles à partir du 16 juillet. Ils sont observés sur certaines parcelles avec un historique ou sur parcelles tardives.

Dans l'ensemble tous les secteurs montrent une pression plus faible ou stable par rapport à 2024.

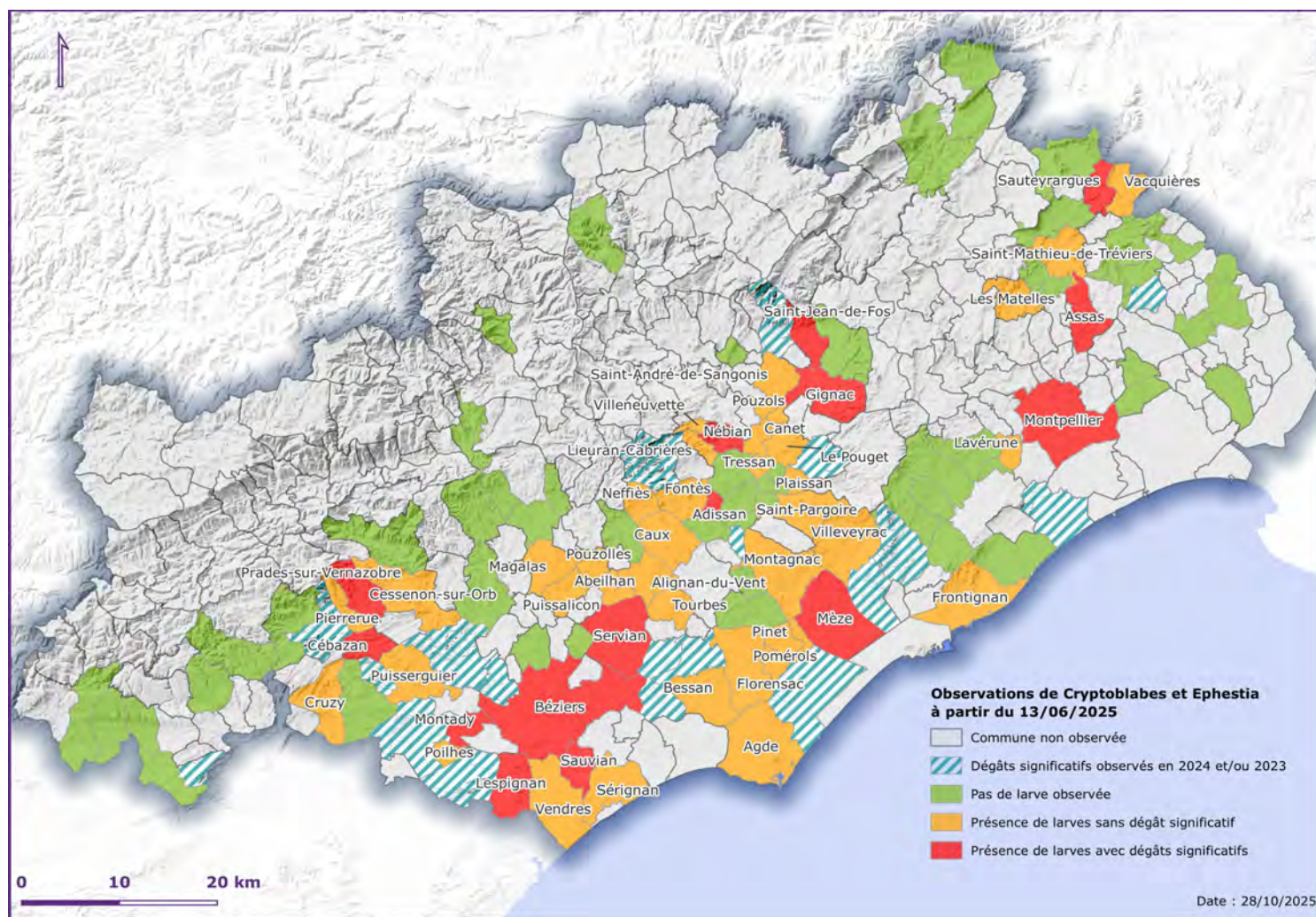


Papillon de *Cryptoblabès gnidiella* (10 à 18 mm)



Larve de *Cryptoblabès gnidiella*

Carte des observations de Cryptoblabès et Ephestia à partir du 13 juin 2025



Mesures alternatives

La lutte est basée sur des lâchers de macro-organismes prédateurs (*Trichogramma sp*) (fiche CEPP n° 2017-024). Ils sont contenus dans des plaquettes (100 diffuseurs / hectare). Ces auxiliaires sont à positionner en deux lâchers espacés de 15 jours en anticipation des pontes. Ces lâchers ne peuvent pas être concomitants avec l'utilisation d'insecticides et de spécialités commerciales à base de *soufre*. Ils sont donc à réserver pour la protection de fin de campagne à partir de fin juillet.



Rappel stratégie

La stratégie est à confirmer compte tenu du peu de références sur ce ravageur. Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour justifier une éventuelle intervention :

- parcelle ayant eu des dégâts importants les années 2023 et/ou 2024,
- présence de larves en cœur de grappe.

Préconisations

A partir du 22 juillet l'utilisation de la polyvalence des produits pour lutter contre eudémis est conseillée. Dans les parcelles concernées par un ou des éléments décrits dans la stratégie, une intervention spécifique est à positionner à partir du 5 août.

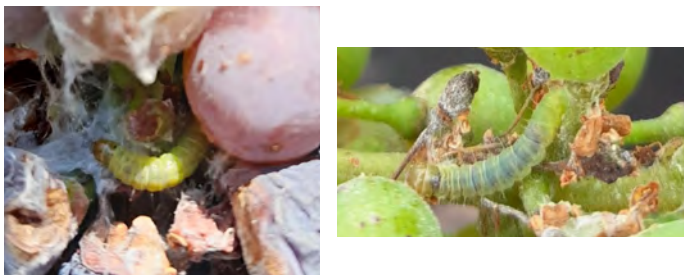
A ne pas confondre

Actuellement, plusieurs tordeuses de la vigne sont présentes dans le vignoble. Il est essentiel de savoir les identifier afin de reconnaître le ravageur concerné et d'adapter les moyens de lutte, qui diffèrent selon qu'il s'agisse d'Eudémis ou d'autres vers de la grappe.

Cette année, nous avons observé moins de dégâts de pyrales (*Cryptoblabes gnidiella* et *Ephestia* sp.), mais la présence de larves d'eulia a été confirmée lors de nos saumurages. Cette méthode reste le meilleur moyen pour identifier le ou les ravageurs présents.

Focus sur eulia :

Cette tordeuse est localement observée ces dernières années (papillons et larves). Elle présente 2 à 3 générations sur l'arc méditerranéen, les œufs sont déposés sur le bois d'1 an en première génération puis sur la face supérieure des feuilles pour les suivantes. Les larves ont une durée de vie d'environ 2 mois et mesurent de 4 à 18 mm selon les stades. La tête est de couleur miel, son corps est d'abord jaune puis prend une coloration vert clair et ses mouvements sont vifs. En 1^{ère} génération, comme eudémis, cette chenille provoque une coulure. En 2^{ème} et 3^{ème} génération, elle perfore et mordille les grains.



Larve d'Eulia (4 à 18mm)



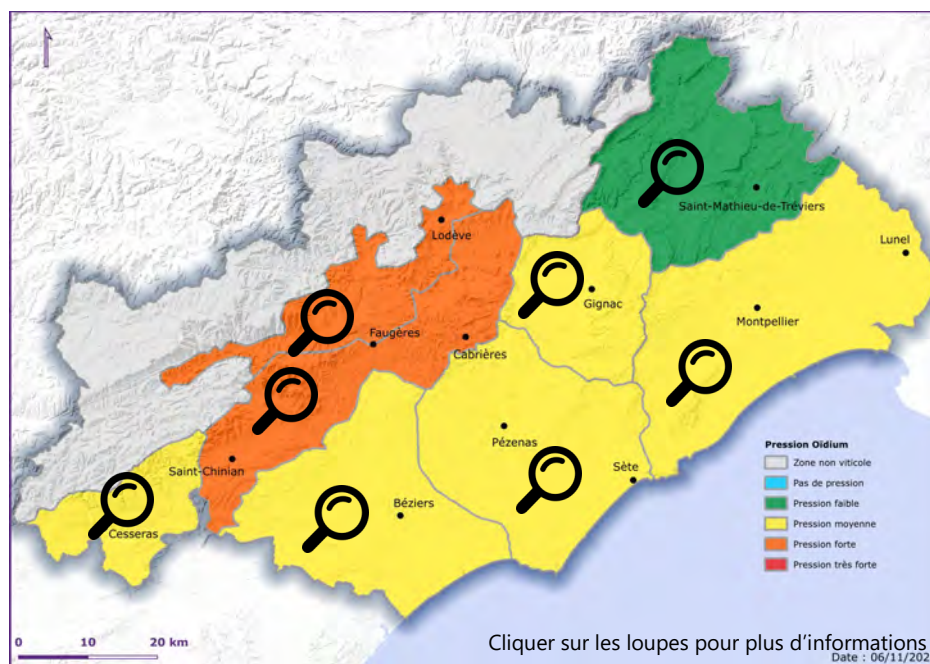
Pour rappel, la méthode du **saumurage** consiste à :

- **prélever** une inflorescence ou une grappe par cep, sur 20 à 25 ceps répartis dans la parcelle,
- les **immerger** dans une saumure contenant 100 g/ L de sel dissous,
- laisser **reposer** au moins une heure pour permettre aux larves de remonter à la surface,
- procéder ensuite à leur **identification**.

Ci-dessous, vous trouverez un tableau d'aide à l'identification des différentes espèces de vers de la grappe.

	<i>Cryptoblabes gnidiella</i> Pyrale du Daphné	<i>Ephestia</i> sp	<i>Eulia</i>	Eudémis
Papillons				
Larves				
Dégâts				

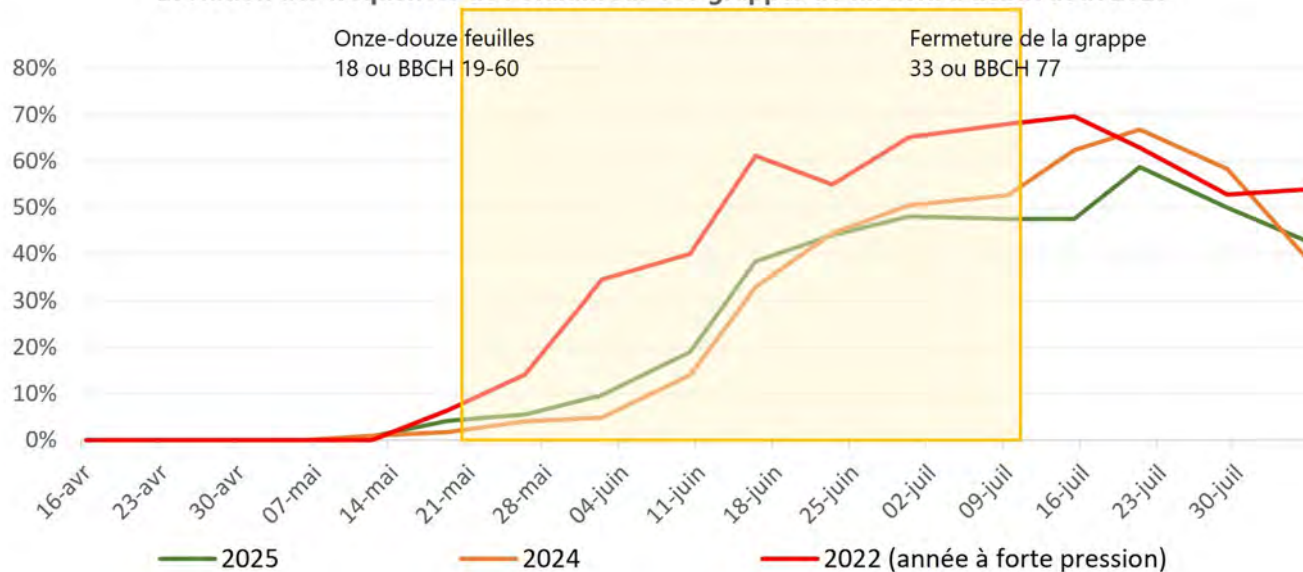
Pression oïdium du millésime



Les premiers drapeaux sont observés sur Carignan à partir du 7 avril, puis les symptômes sur feuilles commencent à être plus visibles à partir de la fin du mois d'avril. Ensuite, la maladie progresse un peu plus vite qu'en 2024 malgré les pluies des mois d'avril et mai peu favorables à la sporulation.

La première décade de juin marque une légère accélération de la maladie avec un doublement des parcelles avec des taches sur feuilles et une progression des symptômes sur grappes. A cette période, la présence d'oïdium sur grappes est constatée dans la moitié des parcelles du réseau de surveillance, mais se limite à de très rares baies.

Evolution des fréquences de l'oïdium sur 100 grappes de fin avril à début août 2025



La canicule de la deuxième quinzaine du mois de juin limite ensuite l'évolution de la maladie sur baies. Début juillet, la majorité des parcelles ont atteint le stade fermeture de la grappe. La sensibilité des grappes décroît alors jusqu'à la véraison. Toutefois, durant la deuxième moitié de juillet, une légère augmentation des parcelles avec des symptômes sur grappes est notée, les intensités d'attaques restent faibles.



Drapeau d'oïdium sur Carignan



Oïdium sur pédicelle au stade nouaison



Grappe de Chardonnay avec des baies oïdiées

Modélisation DAC ADN

Deux stations de captures de spores ont été installées dans :

- Le Biterrois, à Sérignan dans une parcelle de Merlot,
- La Basse Vallée de l'Hérault, à Roujan dans une parcelle de Grenache blanc.

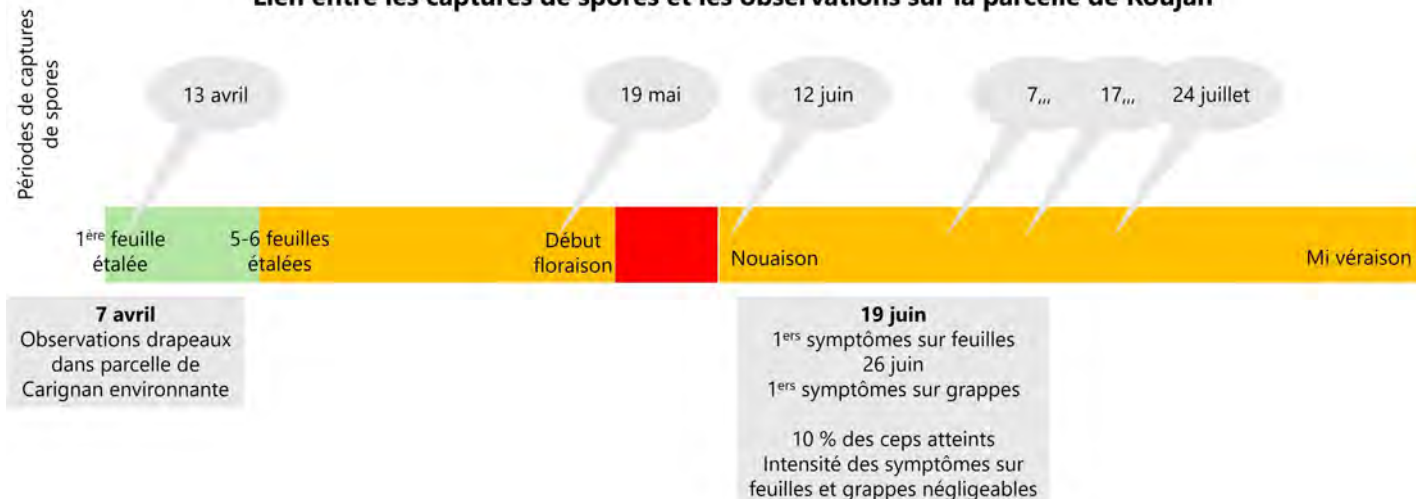
La détection de spores d'*E. necator* témoigne d'une activité du pathogène dans les parcelles de suivis. Cette activité devient plus régulière à partir du 19 mai. A cette période le stade 11-12 feuilles est majoritairement observé dans le Biterrois et la Basse Vallée de l'Hérault. Pour rappel, ce stade marque le début de la période de haute sensibilité.

Lien entre les captures de spores et les observations sur la parcelle de Sérignan



Dans le secteur de Sérignan, pendant la période de haute sensibilité (encadrement de la floraison), les conditions météorologiques (température, humidité...) ne sont pas favorables aux contaminations.

Lien entre les captures de spores et les observations sur la parcelle de Roujan

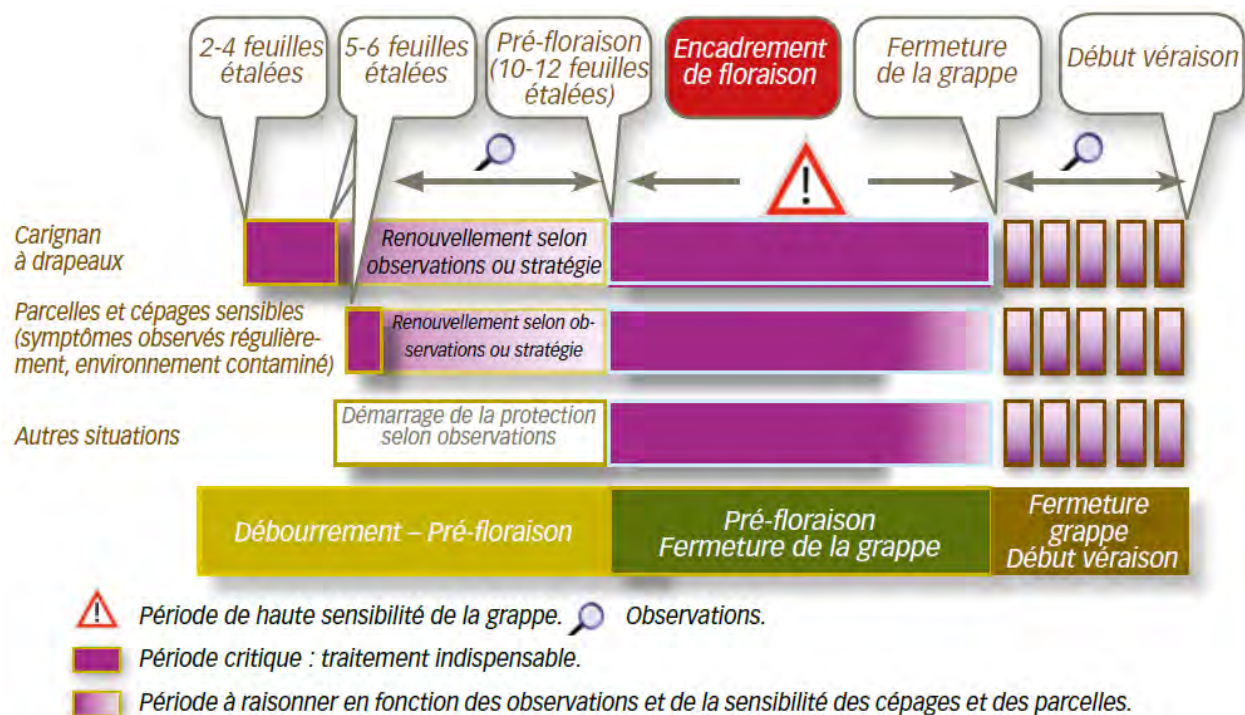


Dans le secteur de Roujan, les conditions météorologiques (température, humidité...) ne sont pas favorables aux contaminations sur le début de la période de haute sensibilité. Juste avant la nouaison, la tendance s'inverse, les conditions météorologiques deviennent propices aux contaminations environ 12 h / jour. A noter, les captures de spore au 13 avril correspondent à l'extériorisation de drapeaux dans une parcelle de Carignan environnante. Elles n'ont pas induit de symptômes sur le Grenache.

Rappel stratégie

Elle est basée sur la prise en compte :

- des différentes situations (cépages, historique et environnement des parcelles),
- des périodes de sensibilité,
- des observations régulières au vignoble.



Cas particulier des variétés résistantes et/ou tolérantes aux maladies. Selon les variétés, la résistance peut-être totale ou partielle :

- une intervention en pré-floraison (BBCH 57 à 64) pour les variétés INRAe ResDur 1 et 2,
- deux interventions minimums en encadrement de la floraison sur les autres variétés.

Préconisations

Elles se définissent par la mise en œuvre des interventions suivantes :

- démarrage de la protection adapté aux différentes situations et observations,
- protection sans faille pendant la période de haute sensibilité de la vigne,
- respect des cadences de renouvellement des traitements,
- qualité de pulvérisation irréprochable.

Utiliser des substances naturelles telles que le *soufre* (fiche CEPP n°2021-008) en démarrage dès le stade 2-3 feuilles étalées (BBCH 12-13) sur carignan et 5-6 feuilles étalées, inflorescences visibles (BBCH 14-53) sur parcelles sensibles est garant de la réussite de la stratégie. Les poudrages sur la période sensible apportent un complément d'efficacité.

Le millésime se caractérise par une pression inférieure à celle observée en 2024 et les incidences sur la récolte sont nulles à faibles à l'exception des parcelles à fort historique. Toutefois, des attaques tardives sur feuilles avec la forme cléistothèque (forme de conservation hivernale) sont observées jusqu'à la chute des feuilles. Une vigilance particulière sera à porter sur ces parcelles pour la campagne 2026.

Black rot

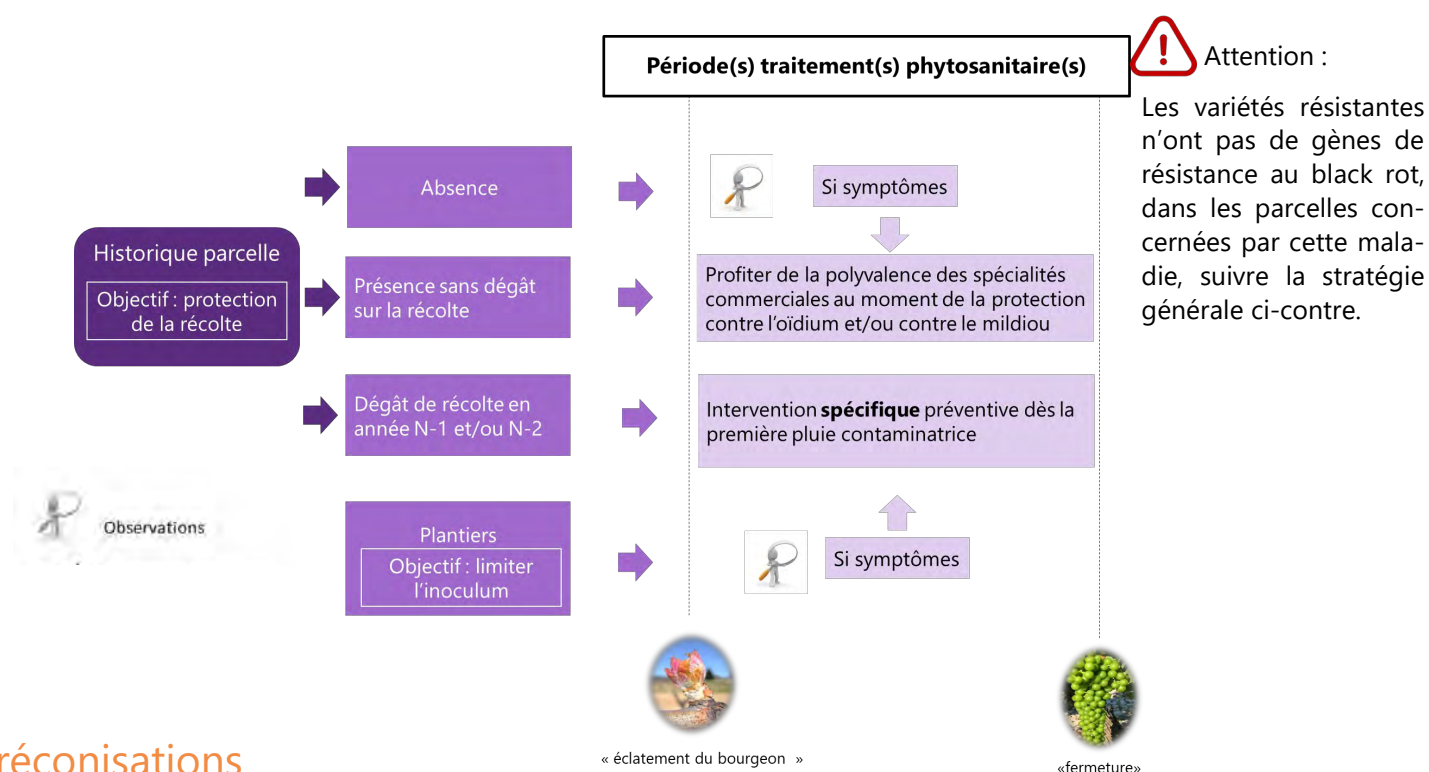
Observations

La maladie est observée dès le 5 mai. Sur l'ensemble du département, la sortie sur feuilles est plus importante qu'en 2024 mais avec peu d'impact sur inflorescences. Généralement les symptômes sur feuilles se diluent dans le feuillage et tombent en cours de saison.

Très localement des symptômes sont observés sur inflorescences, puis grappes. Dans de très rares cas ils génèrent des pertes de récolte.

Les variétés tolérantes au mildiou et à l'oïdium montrent généralement de plus fortes fréquences et intensités d'attaque.

Rappel stratégie



Préconisations

Dès le 8 avril, sur les parcelles avec perte de récolte en 2023-2024, il est conseillé de profiter de la polyvalence et des effets secondaires des spécialités commerciales utilisées dans la lutte contre le mildiou et l'oïdium.

Dans le cas général, il semble que le démarrage précoce des traitements et le respect des cadences de renouvellement de la protection anti-oïdium et anti-mildiou aient limité l'apparition des symptômes sur inflorescences et sur grappes et ainsi minimisé les pertes de rendements.

Le millésime se caractérise par une forte présence du pathogène en début de saison, qui a été globalement bien maîtrisé par la suite.



Cicadelle de la flavescence dorée

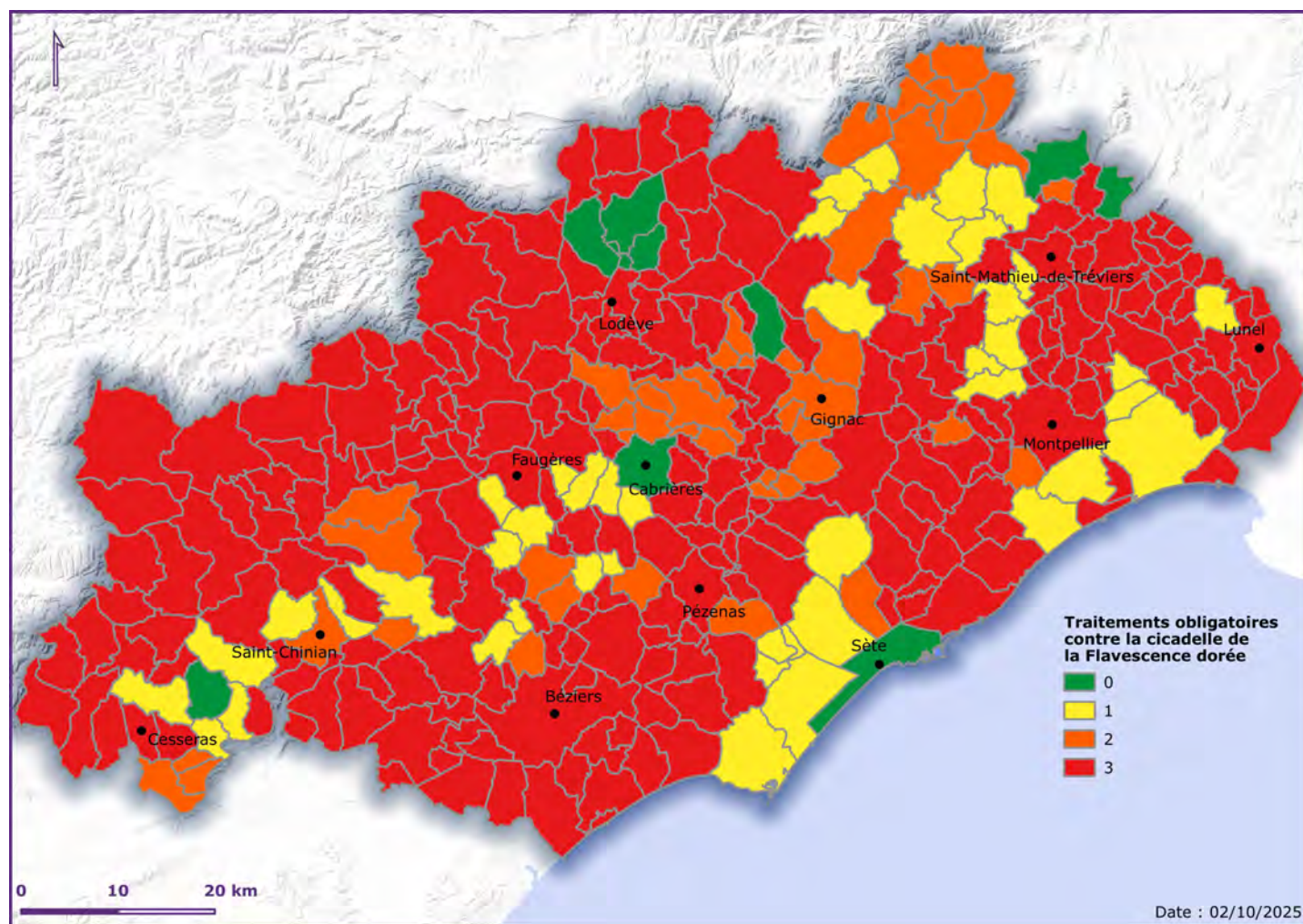
Observations

Les 1^{ères} larves de *Scaphoideus titanus*, vecteur de la flavescence dorée, sont observées à partir du 7 mai. Les populations de larves sont en augmentation par rapport à 2024.

Les 1^{ers} adultes sont piégés à partir du 24 juin.

Rappel stratégie

La lutte insecticide contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée est rendue obligatoire par arrêté préfectoral.



Sur les zones à traitement(s) aménageable(s), seules les observations réalisées par les G.D.O.N. rendent le(s) traitement(s) insecticide(s) facultatif(s). Dans ces zones, chaque viticulteur, après l'observation de la présence ou de l'absence du vecteur sur ses parcelles, décide de réaliser ou non le ou les traitement(s) facultatif(s).

Préconisations

- 1^{er} traitement obligatoire contre les larves entre le 4 et le 15 juin.
- 2^{ème} traitement obligatoire 15 jours après, soit, entre le 19 et le 30 juin.
- 3^{ème} traitement obligatoire visant les adultes entre le 3 et le 15 juillet.



Compte tenu des caractéristiques des spécialités commerciales autorisées, les 3 traitements doivent être réalisés entre le 4 juin et le 3 juillet.

Seule une lutte rigoureuse, en appliquant soigneusement tous les traitements obligatoires et en éliminant systématiquement toutes les souches avec symptômes d'ici le 1^{er} mars 2026, permet de contenir la maladie.

L'action collective est garante de l'efficacité de la lutte : chaque viticulteur ou détenteur de vigne se doit d'être un acteur responsable de la lutte et doit penser à signaler les foyers à la FREDON Occitanie ou au SRAL.

Maladies du bois

Excoriose

Observations

En sortie d’hiver, la maladie semble en légère diminution par rapport à 2024. Cependant les conditions pluvieuses d’avril 2025 en pleine période de sensibilité (de pointe verte de la pousse visible (BBCH 09) à 2 ou 3 feuilles étalées (BBCH 12-13)) sont très favorables à la maladie. Des symptômes sur rameaux verts sont observés durant la saison.

La situation est à surveiller de près pour le démarrage 2026.

Rappel stratégie

Cet hiver, privilégiez les sarments sains lors de la taille.
Ensuite, la protection devra se raisonner à la parcelle en fonction des observations du printemps 2026.



Symptômes sur
rameau de l’année

Esca et Black Dead Arm – Eutypiose

Observations

Les symptômes de ces maladies sont observés à partir du :

- 6 mai pour l’eutypiose (peu de parcelles concernées);
- dès le mois de juin pour l’esca et le B.D.A. Forte expression des symptômes lors d’épisodes de vents et de fortes chaleurs.

Les symptômes de B.D.A et d’esca semblent moins marqués qu’en 2024.

Rappel stratégie

Elle est basée sur des mesures prophylactiques : taille tardive (pour eutypiose), recépage, greffage, curetage, marcottage, remplacement des ceps malades, enlèvement et destruction de tous les bois morts...

Pourritures

Observations

	Pourriture grise	Aspergillus Carbonarius	Pourriture acide
			
1 ^{ers} symptômes sur feuilles ou pédoncules	14 avril	-	-
1 ^{ers} symptômes sur grappes	15 juillet	7 juillet	15 juillet

Cette année, les conditions climatiques ont été globalement favorables au développement des pourritures et ce notamment à l’approche de la récolte.

Mesures prophylactiques

- **Adaptation du matériel végétal au terroir** : adapter le couple cépage/porte-greffe et éviter l'implantation de cépages sensibles au *Botrytis cinerea* en zone mal ventilée et/ou humide.
- **Maitrise de la vigueur** : en cas de vigueur trop importante limiter les apports en fertilisants et raisonner l'irrigation.
- **Aérer les grappes** : favoriser des modes de taille et de conduite (ébourgeonnage et/ou un effeuillage) permettant de limiter l'entassement de végétation en cœur de souche et d'aérer la zone des grappes. Attention une pratique trop importante et non maîtrisée de l'effeuillage en année de fortes chaleurs peut engendrer des problèmes de brûlure.
- **Diminuer les blessures de baies** : maîtriser correctement maladies et ravageurs tout particulièrement les vers de la grappe. Les travaux motorisés (écimages, rognages trop sévères) peuvent aussi engendrer des blessures sur les baies.



Autres ravageurs

Escargots

Observations

Les conditions douces et humides du mois d'avril ont entraîné une présence importante d'escargots dans les parcelles sensibles (à historique, en zones humides et/ou enherbées). Dans le vignoble héraultais la végétation de certaines parcelles a été complètement détruite. La repousse a été difficile (entre-nœuds courts) et le rendement affecté.

Stratégie

L'apport sous forme d'appâts de molluscicides présente un intérêt sur les parcelles où les problèmes sont réguliers. Le traitement se fait en début de prolifération avant que les escargots n'envahissent les souches.

Point de vigilance, la ponte est facilitée par l'ameublissement du sol et la remontée des escargots dans les souches est favorisée par la destruction des couverts végétaux.

Préconisations

Les substances actives autorisées sont le *metaldéhyde* et le *phosphonate de fer*. Les spécialités commerciales correspondantes ne sont pas spécifiques à la vigne et sont à chercher dans les traitements généraux des cultures.



Dégât d'escargots sur bourgeon



22 avril - Destruction totale de la végétation sur Carignan

Dès 2026, rejoignez un Groupe de Viticulture Durable (GVD) !

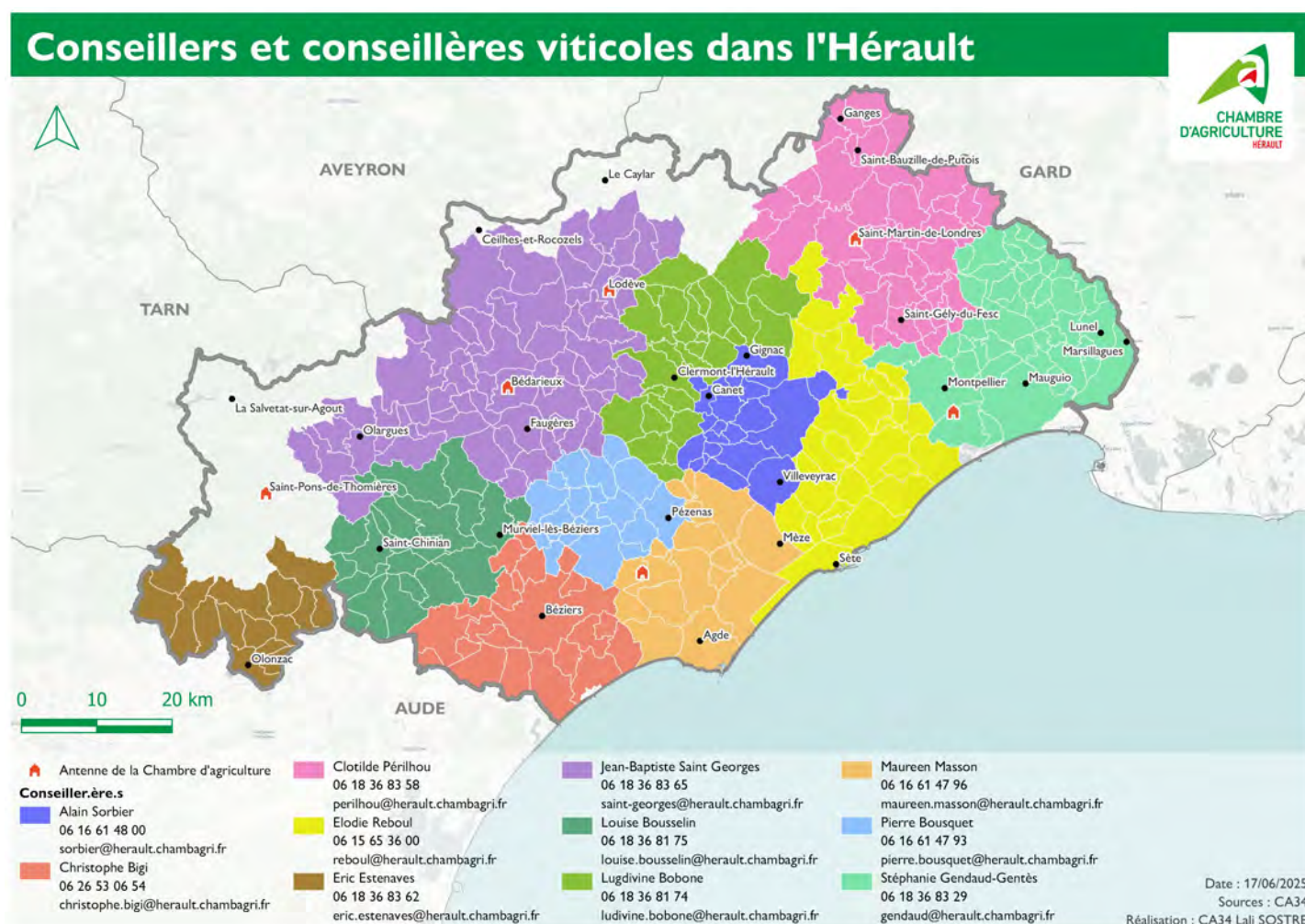
Ne restez pas seul face aux défis de la vigne ! En participant à un GVD, vous rejoignez un groupe de viticulteurs motivés et engagés, qui échangent leurs expériences et leurs pratiques pour progresser ensemble.

En participant, vous profitez :

- ♦ d'un **accompagnement technique et phytosanitaire personnalisé** par votre conseiller de secteur ;
- ♦ de **conseils neutres et objectifs** ;
- ♦ de **rencontres régulières**, pour observer, comparer et échanger ;
- ♦ d'**outils d'aide à la décision** pour mieux piloter vos traitements et gagner en efficacité ;
- ♦ d'un **accès privilégié aux formations** et aux toutes dernières actualités techniques.

Ces moments d'échanges, entre **viticulteurs et conseillers**, sont l'occasion de partager vos réussites, vos questionnements et vos idées le tout dans une ambiance conviviale et constructive.

Rejoignez-nous pour une nouvelle saison pleine de partages !



Merci pour votre fidélité
et à l'année prochaine !



L'objectif de l'outil Performance Vigne® est de vous fournir les informations et conseils nécessaires à la mise en œuvre de la conduite raisonnée sur votre exploitation. Il s'agit d'un conseil collectif : les éléments de situation générale et de stratégie de lutte, confrontés à vos propres observations, vous permettront à partir des règles de décisions fournies, de décider de l'opportunité et des modalités d'intervention sur vos parcelles.

Pour avoir des informations supplémentaires sur les conditions d'utilisation des spécialités commerciales, le respect de la réglementation et des bonnes pratiques, consultez le Guide des Vignobles. Eu égard l'extrême rapidité des évolutions réglementaires en matière d'autorisations de mise en marché des spécialités phytosanitaires, il est rappelé ici qu'en cas de contrôle de l'autorité administrative, les informations mentionnées sur l'emballage de la spécialité phytosanitaire font foi.

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent (voir Guide des Vignobles Rhône Méditerranée).

Performance Vigne®

N° ISSN : 1292-3249

Directeur de publication : Jérôme Despey Responsable de la rédaction : Caroline LEFEBVRE Rédacteurs : conseillers du service viticulture
Crédit photos, infographies et cartographies : Chambre d'agriculture de l'Hérault et Groupe Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée de 3 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende (articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle). Illustrations et crédits photos :
Chambre d'agriculture de l'Hérault – Guide des Vignobles et FREDON LR.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisite porté par l'APCA

PE COS ENR 6-2 v15 (Performance Vigne)

UN CONSEIL
PHYTOSANITAIRE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

